

L'Echo de Chalifert

Journal indépendant d'informations locales

N° 5

ELECTIONS MUNICIPALES DU 14 MAI 2006

Chalifert à l'heure du vote

C'est vraiment regrettable que monsieur le Maire refuse de débattre en public avec nous sur les dossiers où nos divergences sont les plus fortes. Une telle réunion aurait permis d'opposer nos arguments et de clarifier la situation. Elle peut sembler complexe d'une publication à l'autre et pourtant elle est simple à évoquer dès lors qu'il y aurait une volonté partagée de dire simplement la vérité.

*Les listes sont d'ores et déjà connues et affichées : la liste "**Mieux vivre à Chalifert**" et la liste du Maire nommée par ce dernier "Liste d'adhésion à l'équipe municipale" mais soutenue seulement par lui même... C'est écrit au bas de l'affiche ! Une parenthèse que nous refermons aussitôt car il n'est pas de notre propos d'entretenir une polémique qui renforcerait les dissensions internes alors qu'il sera aussi de notre responsabilité, si nous sommes élus, de recréer un groupe de travail homogène au sein d'un Conseil municipal reconstitué au lendemain des élections. Nous saluons également la candidature courageuse de Gabriel Van Honacker qui, seul, souhaite se présenter et faire valoir son opposition à monsieur le Maire.*

*Les orientations sont désormais clairement définies au travers de l'**Echo de Chalifert** pour les uns, au travers du **Petit Chaliférois** pour les autres lequel, pour l'occasion, revêt une nouvelle présentation grâce au renfort d'une agence de communication de Lagny-sur-Marne. (Un mot à ce sujet : Le Petit Chaliférois nouvelle formule tombe sous le coup de la loi L.52-1 alinéa 2 du Code Electoral qui précise qu'en campagne électorale, le bulletin municipal ne doit en aucun cas changer de forme et surtout ne doit pas entraîner de dépenses publiques supplémentaires (réf : La vie communale et départementale/septembre 2000/n°862). Nous regrettons que le Maire, premier magistrat de la commune, se joue ainsi du code électoral.)*

Si la forme a changé, le fond reste le même et les inquiétudes dont nous faisons mention dans notre dernière édition sont toujours aussi fondées puisque confirmées par les propos du Maire. Heureusement, nous pouvons nous réjouir de certai-

nes avancées, notamment dans le domaine de l'accueil périscolaire. Alors rendons à César... ou plutôt à François Traeger qui voit ainsi ses efforts récompensés en décrochant les subventions indispensables à la réalisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

L'intercommunalité : pour quoi faire ? (page 2 du Petit Chaliférois) Malgré l'estime que nous portons à son auteur, notre directeur général des services, nous ne pouvons pas le laisser terminer son article en écrivant que l'intercommunalité respecte la souveraineté communale comme principe fondateur sous-jacent. Conformément aux statuts de Marne et Gondoire, il y a transfert de compétences dans des domaines bien précis comme la réalisation d'une zone d'activités par exemple. Aussi, dès lors qu'il y a transfert de compétences, il y a abandon de souveraineté. Pour la ZAC centre village, s'il y a une chose que l'on ne peut pas enlever à monsieur le Maire c'est son entêtement. Cette volonté de densifier l'habitat en centre village fait partie de ses objectifs et sa volonté d'associer aujourd'hui les Chaliférois au projet apparaît bien tardive.

Un dernier mot que nous réserverons au **budget communal 2006** : nous pouvons regretter qu'aucune ligne d'investissement ne soit, cette année encore, réservée à la voirie. N'était-ce pourtant pas là une nécessité au regard d'autres postes que nous vous incitons à comparer en terme de priorité (Petit Chaliférois n°40 - page 4) ?

L'Echo de Chalifert est édité par Mieux vivre à Chalifert, association loi 1901 en cours de constitution.

Pour nous joindre : Echodechalifert@aol.com

PLAN LOCAL D'URBANISME

**Spoliation ou non :
Ayez-en le coeur net !**

Sur ce dossier particulièrement important, mettons un terme à ce jeu de ping-pong stérile et sans fin de la façon la plus simple qui soit.

Nous invitons les Chaliférois qui veulent vérifier nos propos à se rendre en Mairie et à demander les documents suivants (ils sont consultables sur place) :

- le plan de Chalifert où figurent les zones et plus particulièrement la Zone NB (près d'un tiers du village concerné)
- Le règlement de zone associé à la zone NB
- Le règlement de zone associé à la zone UD (La délibération du 17 mars 2005 prévoit le remplacement de la zone NB par une zone UD).

Il suffit ensuite de comparer les contraintes nouvelles de la zone UD par rapport à la zone NB pour se rendre compte qu'il y a effectivement dévalorisation de tous les terrains concernés construits ou non.

**Une Liste d'adhésion
soutenue seulement
par le Maire ?**

Comment le Maire peut-il prétendre qu'il y aura synergie des élus actuels de Chalifert avec sa liste alors qu'il est le seul à la soutenir ?

A la lecture de la lettre de monsieur Le Bonhomme appelant à voter pour sa liste (sur papier à entête de la commune, ce qui est illégal), nous sommes choqués du peu de considération qu'il témoigne à ses candidats. Pas une ligne sur leur avis concernant les dossiers de notre village et il veut nous convaincre que la concertation et les échanges d'idées font partie de ses préoccupations. Avec tout le respect que nous devons aux membres de la liste de monsieur le Maire, nous aimerions qu'ils s'investissent dans cette campagne électorale, seul moment où les électeurs peuvent découvrir les différentes personnalités impliquées. Nous ne pensons pas qu'il est raisonnable d'être candidat juste pour "faire plaisir" comme on peut l'entendre ici et là.

**Oui monsieur le Maire
j'ai été absent de
Chalifert pendant
plusieurs mois !**

Une campagne électorale a cette vertu de permettre à chacun d'échanger des points de vue publiquement. La vie privée devrait en être les limites mais monsieur le Maire a souhaité aller plus loin en évoquant je le cite : "monsieur Simon, absent de la commune depuis plusieurs mois..." Alors effectivement, durant l'année 2005, je me suis absenté de Chalifert durant plusieurs mois. Mais de sa part, plutôt qu'à un reproche, je m'attendais davantage à un remerciement parce que pendant ce temps, j'ai continué à assurer la publication du Petit Chaliférois au rythme régulier d'un numéro toutes les six semaines. Les nouvelles technologies permettent de travailler à distance et je crois que les Chaliférois n'ont pas manqué d'informations communales. Monsieur le Maire n'a pas eu besoin de faire appel durant cette période à une agence de communication.

Pour mener à bien cet engagement, il m'a fallu rester au fait des dossiers de la commune, en contact permanent avec les élus. C'est sans doute davantage d'avoir conservé cette implication qui m'est reproché aujourd'hui et c'est bien décevant...

Laurent Simon

**Oui monsieur le Maire
je vous ai fait
confiance !**

Les explications que vous m'aviez données concernant la délibération qui devait être prise le 17 mars 2005 ne m'avaient jamais laissé supposer qu'elle pouvait entraîner un risque majeur pour le patrimoine de nombreux Chaliférois. Je vous ai fait confiance, je vous ai donné un pouvoir.

J'ai eu tort !

Jean-Luc Losa